

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Commune de Montrond le Château (Doubs)**

**Conseil Municipal**  
**Du lundi 23 NOVEMBRE 2015**  
**Séance ordinaire**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Présents : Mmes DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette.

Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

Absente excusée : Mme ANTONI Marie-José.

Délégation de pouvoir : Mme ANTONI Marie-José à M. Gilles BERNARD

Un scrutin a eu lieu, M. Gilles BERNARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme la Présidente a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1 - Urbanisme :

- Déclarations préalables :
  - o PIGUET Aurélien et DECREUSE Christelle : pose d'une clôture
  - o RENAUD Fabien et AUCANT Julie : modification permis de construire

2 - ONF : affouage sur pied : campagne 2015-2016

3 - Finances : modifications budgétaires

4 - Fusion EPCI : schéma départemental de Coopération Intercommunale (voir PJ)

5 - Questions diverses

- Election délégué au sein du SRPI,
- Courrier d'un administré concernant une autorisation de travaux,
- Contrôle et entretien des poteaux et bouches incendie,
- Courrier du Président du VTT Castelmontois : invitation Assemblée Générale.

6 - Informations diverses

Mme le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du courrier des consorts DECREUSE quant à l'acquisition d'un terrain Route de Malbrans.

## **1° URBANISME**

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de déclarations préalables déposées en Mairie :

- pose d'une clôture par Mme DECREUSE Christelle et M. PIGUET Aurélien : avis favorable.
- demande de modification d'un permis délivré en cours de validité par Mme AUCANT Julie et RENAUD Fabien (adjonction d'une terrasse) : avis favorable.

## **2° ONF – affouage sur pied : campagne 2015-2016**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 38, 39 d'une superficie cumulée de 6.70 ha à l'affouage sur pied,
- désigne comme garants : Mme Christelle LIDOINE, MM. Pascal PERRIN et Gilles BERNARD.
- fixe le montant total de la taxe d'affouage à 60 €.

Mme le Maire signale que la vente de bois 2015 s'élève à 29 735 € alors que les prévisions budgétaires étaient de 19 184 €. Déductions faites des dépenses liées à l'exploitation, le revenu s'élève à **17 291 €**.

## **3° FINANCES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les inscriptions budgétaires afin de procéder au mandatement des factures d'ici la fin de l'année.

- Compte 605 – Achat de matériel : + 1 500,00 €
- Compte 60632 – Fourniture de petit équipement : + 500,00 €
- Compte 6232 – Fêtes et cérémonie : + 350,00 €
- Compte 6257 – Réceptions + 300,00 €
- Compte 627 – Services bancaires et assimilés : + 200,00 €
- Compte 7022 – Recettes coupes de bois : 2 850,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les crédits budgétaires.

## **4° FUSION EPCI**

### **→ Schéma de Coopération Intercommunale du Doubs : Fusion syndicats intercommunaux**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le schéma départemental de coopération intercommunale du Doubs qui a été soumis aux membres de la CDCI le 14/10/2015. Elle informe qu'une fusion entre le syndicat intercommunal du RPI Mérey-Montrond-Villers, le Syndicat Intercommunal Education 2000 et le Syndicat du Plateau de Tarcenay est proposée.

Elle fait état des compétences respectives des syndicats :

1 - le syndicat du Plateau de Tarcenay, compte 5 communes : Foucherans, Mérey-sous-Montrond, Tarcenay, Trépot, Villers-sous-Montrond et exerce les compétences suivantes :

- Activités sportives : entretien et mise aux normes des vestiaires des terrains de football et des terrains de tennis. Le club U.S. Quatre Monts (football) bénéficie de la mise à disposition des locaux et des terrains.

- Mise à disposition de personnels et de matériels : grâce à la mutualisation du personnel et du matériel, les communes bénéficient de l'entretien de leurs bâtiments, des espaces verts, des stations d'épuration, l'entretien de la voirie communale et du déneigement. Il est à noter que le syndicat ne concerne pas le territoire de la commune de Montrond-le-Château, laquelle ne souhaite pas déléguer sa compétence.

2 - le syndicat du RPI de Mérey-Montrond-Villers et le syndicat intercommunal Education 2000 :

Ils exercent tous les deux les compétences scolaires et extra-scolaires :

- Le syndicat intercommunal Education 2000 exerce sa compétence sur 3 sites regroupant 11 classes. A la rentrée 2015, 270 élèves étaient scolarisés.
- Le syndicat du RPI Mérey-Montrond-Villers exerce sa compétence sur 2 sites regroupant 6 classes. A la rentrée 2015, 127 élèves étaient scolarisés.

Le centre périscolaire du syndicat intercommunal Education 2000 est installé à Tarcenay ; celui du SRPI de Mérey-Montrond-Villers est installé à Mérey. Ils gèrent la restauration, l'accueil périscolaire du matin et du soir. L'ensemble des locaux et installations sont dimensionnés et ont une capacité d'accueil conforme aux besoins.

La création d'une nouvelle entité n'a aucun effet sur la scolarisation des enfants. Il n'a de sens que si les écoles devaient être regroupées, ce qui n'est pas envisageable compte tenu des effectifs de chaque structure (270 et 127).

De plus, la compétence petite enfance, exercée par le syndicat intercommunal Education 2000, ne pourrait être exercée aux bénéfices des communes de Mérey, Montrond et Villers, la structure micro-crèche étant dimensionnée pour les trois communes de Foucherans, Trepot et Tarcenay.

En terme financier, le regroupement des deux structures ne dégage aucune économie. Au contraire, il ne pourrait fonctionner qu'avec la création d'un poste de gestionnaire du personnel, que les finances communales ne pourraient supporter.

La fusion avec le syndicat du Plateau de Tarcenay ne présente aucun intérêt : les missions respectives de chaque structure n'étant pas de nature à être mutualisées.

Mme le Maire soumet au vote la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale concernant la fusion du syndicat du RPI de Mérey-Montrond-Villers, du syndicat intercommunal Education 2000 et du syndicat du Plateau de Tarcenay.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette fusion.

**→ Fusion de la communauté de commune du Pays d'Ornans avec la communauté de commune d'Amancey Loue Lison et la communauté de communes du Canton de Quingey et extension de ce périmètre aux communes de Abbans-Dessous et Abbans-Dessus**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale du Doubs qui a été soumise aux membres de la CDCI du 14/10/2015.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de ces 3 communautés de communes, auxquelles s'adjoindront les 2 communes précitées, comprendra 79 communes pour une population de 24 937 habitants.

Ces trois communautés de communes appartiennent :

- au Pays Loue Lison, qui va bénéficier du programme LEADER (aide au développement des territoires ruraux),
- au syndicat Mixte de la Loue chargé de la valorisation du milieu aquatique,
- au SYBERT pour les déchets,
- au SYDED pour l'électricité.

Compte tenu des éléments qui précèdent, Mme le Maire propose au Conseil de délibérer sur cette fusion telle que proposée dans le schéma départemental de coopération intercommunale du Doubs. Après échanges, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **5° QUESTIONS DIVERSES**

### **Acquisition parcelle de terrain route de Malbrans**

Dans le cadre de l'acquisition d'une petite pointe de terrain sur la parcelle D n°509 sise à Montrond le Château appartenant aux Consorts DECREUSE Paul et Armand, l'avis de France Domaines sur la valeur vénale dudit terrain, a été sollicitée. Par courrier en date du 07/05/2015, les services fiscaux ont fixé la valeur vénale à 19 € le m<sup>2</sup>.

Par courrier en date du 19/11/2015, les consorts DECREUSE ont informé Mme le Maire qu'ils n'acceptaient pas le prix fixé par les services fiscaux de 19 € le m<sup>2</sup> et ont fait une proposition à 30€ le m<sup>2</sup>.

Après échanges et compte tenu des contraintes techniques relatives à la conduite d'eau pour lesquelles une solution doit être trouvée, le Conseil Municipal se prononce par 8 voix pour et 7 contre. Un contact sera pris prochainement avec un géomètre pour le bornage. Il est rappelé que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

### **Election délégué au sein du SRPI**

Suite à la démission de Mme Blandine GAILLARD en sa qualité de Présidente du SRPI et de déléguée de la commune de Montrond-le-Château, un nouveau délégué doit être désigné. M. Daniel EUVRARD actuellement délégué suppléant accepte la fonction de délégué titulaire et M. Bernard COLA est élu, à l'unanimité, délégué suppléant, sous réserve que Monsieur le Préfet accepte la démission de Mme Blandine GAILLARD.

### **Autorisation de travaux pour la construction d'un abri de jardin de M. CLERC Jean de 17 m<sup>2</sup>**

Compte tenu du fait que le terrain est situé en zone ND du POS (zone de protection de la nature, de risques et de nuisances), la construction n'est pas autorisée. Une réponse sera adressée à M. CLERC Jean dans ce sens.

### **Contrôle et entretien des poteaux incendie**

La compétence incendie est du ressort de la Commune. Dans ce cadre le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie sont à la charge du budget général de la commune. Afin de pouvoir obtenir des conditions techniques et financières avantageuses, les communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue, ci-après dénommé SIEHL, ont pris la décision de mettre en place un groupement d'achat pour la réalisation de ces prestations.

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'article 8 du Code des Marchés Publics dont le SIEHL serait le coordonnateur.

## **6° INFORMATIONS DIVERSES**

- Courrier de l'association VTT qui invite Mme le Maire et les membres du Conseil Municipal à son assemblée générale prévue le 4 décembre 2015.
- Suite au courrier des Parents d'élèves qui souhaitaient la création d'un arrêt de bus supplémentaire, le Conseil Général a répondu par la négative en fonction des critères suivants :
  - La distance entre 2 arrêts ne peut être inférieure à 1 km. Le point d'arrêt « Le faubourg » est situé à quelques centaines de mètres de l'arrêt demandé.
  - L'ajout d'un 3ème arrêt avancerait les départs de toutes les communes situées en amont afin de garantir une arrivée à l'heure aux établissements scolaires.
- Afin de faire cesser le stationnement intempestif sur les trottoirs, le Lieutenant MOULIN de la Gendarmerie de Saint-Vit rappelle à Mme le Maire qu'elle est autorisée à verbaliser les voitures en stationnement interdit. Le dossier est à l'étude.
- L'installation des décorations de Noël aura lieu le samedi 28 novembre 2015.
- Courrier de Mme DOS SANTOS Aline : une nouvelle association est créée à Montrond le Château, dont elle est la Présidente. Elle s'appelle « Montrond ce que l'on sait faire ». Elle est destinée aux adultes et aux adolescents à partir de 12 ans. Les activités de loisirs créatifs ont lieu les lundis à partir de 20 heures 1 fois par mois.

**Le conseil se réunira le lundi 21 décembre 2015 à 20h00  
Séance levé à 23 h 30.**

Le Maire  
Dominique GIRARDIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 2015/23-11-01	Affouage sur pied – campagne 2015-2016
DCM n° 2015/23-11-02	Décision modificative n° 3 – Budget commune 2015
DCM n° 2015/23-11-03	Schéma de Coopération Intercommunale du Doubs : Fusion syndicats intercommunaux
DCM n° 2015/23-11-04	Fusion de la communauté de commune du Pays d'Ornans avec la communauté de commune d'Amancey Loue Lison et la communauté de communes du Canton de Quingey et extension de ce périmètre aux communes de Abbans-Dessous et Abbans-Dessus
DCM n° 2015/23-11-05	Acquisition terrain Route de Malbrans Consorts DECREUSE
DCM n° 2015/23-11-06	Election délégué au sein du SRPI.
DCM n° 2015/23-11-07	Contrôle et entretien des poteaux et bouches incendie publics. Constitution d'un groupement d'achat. Délibération de principe

